

SEANCE DU 19 MARS 2019

Séance ouverte à 19h30

Etaient présents: PREVOT G. LORET A. AELTERMAN B., LE GOUELLEC J.M. MILLART L. PREVOT M. BLONDEL S

Etaient absent s: FRISONI L(excusé donne pouvoir à PREVOT G), GELARD F (excusée donne pouvoir à PREVOT M), THEIBAULT D excusé donne pouvoir à LORET A, MOUGENOT P (excusé donne pouvoir à AELTERMAN B).

Secrétaire de séance : MILLART L.

Le Maire ouvre la séance et invite l'assemblée à en élire un secrétaire :

Le procès verbal de la réunion précédente est lu et approuvé

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET GESTION COMMUNE

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion et le compte administratif 2018, présenté par Monsieur AELTERMAN Benoit, premier adjoint ;

Ces comptes font apparaître pour l'exercice 2018 les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent de	14 231.36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Déficit de	- 40 275.03 €
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET	Déficit	- 26043.67 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 COMMUNE.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14, après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2018 qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de **224 833.84 Euros**
- un déficit d'investissement d'un montant de **- 9 332.30 Euros**

décide d'affecter au budget 2019, le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation de l'excédent reporté, compte fonctionnement R 002 **215501,54 Euros**
- affectation de l'excédent reporté compte 1068 **9332,30 Euros**

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019- COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents le Budget primitif 2019, présenté par le Maire de la commune. Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	377 505.84 €
	Recettes :	377 505.84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses :	44 899.06 €
	Recettes :	44 899.06 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des quatre taxes directes locales décide de retenir, à l'unanimité des membres présents, les taux suivants pour l'année 2019.

TAXE D'HABITATION	16,44 %
✓ TAXE SUR LE FONCIER BATI	10,75 %
✓ TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	15,28 %

SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents, l'attribution des subventions suivantes au titre de l'exercice 2019 :

▪ C.C.A.S	1500 Euros
▪ HARMONIE DU GUIGNICOURT	70 Euros
▪ A.D.M.R. GUIGNICOURT	200 Euros
▪ AMIC ACPG CATM GUIGNICOURT et environs	50 Euros
▪ U.N.C (Section Guignicourt)	50 Euros

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET GESTION ASSAINISSEMENT 2018

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion et le compte administratif 2018 présenté par Monsieur AELTERMAN Benoit, premier adjoint ;

Ces comptes font apparaître pour l'exercice 2018 les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent de	5 489.27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Déficit	- 99 135.67 €
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET		- 93 646.40 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable, M 49 , Après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2018 qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de **5 489.27 €**
- un déficit d'investissement d'un montant de **- 99135,67 €**

décide d'affecter au budget 2019, le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté, compte fonctionnement **R 002 46 675.97 €**
- affectation de l'excédent reporté compte investissement **R 001 36 511. 85 €**

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019- ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents, le Budget primitif 2019, présenté par le Maire de la commune. Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	81 675. 97 €
	Recettes :	81 675.97 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses :	52 711.85 €
	Recettes :	52 711.85 €

QUESTIONS DIVERSES:

- Monsieur le Maire a informé les conseillers sur les travaux en cours , notamment ceux pour réduire la vitesse des automobilistes, améliorer la sécurité des piétons et répondre à l'inquiétude des administrés de la rue du 80eme RI.

Dans le programme de réduction la vitesse, mise en place de deux écluses à plots.

Cet aménagement est peu coûteux et efficace

L'écluse : l

- * freine matériellement la voiture
- * ne pénalise pas le véhicule qui roule à vitesse modérée
- * n'a pas l'inconfort des ralentisseurs surélevés
- * est bien visible, privilégie le flux sortant de la zone protégée, et freine le flux entrant
- * elle est donc plus ciblée qu'un plateau ou un dos d'âne
- * ne génère pas de bruit pour le voisinage

Cet aménagement routier en forme de rétrécissement de la chaussée a été contesté par un riverain pétitionnaire.

La pose d'un panneau de rappel 50km /h a été implanté à 150m avant l'entrée de l'agglomération.

L'implantation d'une bande blanche et de plots le long du passage pour piétons

La mise en place de 8 balises et d'une bande de peinture le long du passage piéton.

Séance close à 21h30

Prochaine séance :

EMARGEMENT :